



CENTRE NATIONAL DU JEU
LE TRAPÈZE
17, ALLÉE ROBERT DOISNEAU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

TÉL. : +33 (0) 1 84 19 40 42
FAX : +33 (0) 1 84 19 05 39
COURRIEL : CONCOURS33@CNJEU.FR
WWW.CNJEU.FR



CNJ
Concours
international
de Créateurs de jeux de société
de Boulogne-Billancourt

Le Centre National du Jeu organise le 33e Concours International des Créateurs de Jeux de société.

L'objectif de ce Concours est de primer les auteurs de 4 jeux non édités, apportant, en plus du « plaisir de jouer », un mécanisme original ou un cocktail réussi de mécanismes ayant déjà fait leurs preuves...

REGLEMENT DU 33e CONCOURS INTERNATIONAL DE CREATEURS DE JEUX DE SOCIETE

I - CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

I.1 - Ce concours est ouvert à tous les créateurs, français et étrangers, dans la limite de **1 JEU** par auteur afin de favoriser la diversité des participants.

Les membres du jury, les adhérents et le personnel du Centre National du Jeu ne sont pas autorisés à y participer.

I.2 - Tous les jeux de société sont acceptés, à l'exclusion des solitaires, casse-tête, jeux informatiques et extensions de jeux existants.

I.3 - Seuls les jeux **NON ÉDITÉS** (même à compte d'auteur), peuvent y participer. Si un jeu devait être édité ou signé avec un éditeur avant la clôture du concours, l'auteur s'engage à en aviser les organisateurs.

I.4 - Un même jeu ne peut être présenté au concours plus de deux fois. De plus, si le jeu avait passé la première sélection (envoi de maquette), il devra obligatoirement comporter des différences de mécanismes lors de sa seconde présentation et des améliorations notables. Les modifications apportées devront être indiquées sur la feuille de présentation.

I.5 - Les candidats s'engagent à présenter une règle de jeu ainsi qu'un prototype original. Le Centre National du Jeu ne pourra en aucun cas être tenu responsable des contrefaçons qui lui seraient présentées. En cas de fraude constatée, les auteurs primés ne pourront plus utiliser les appellations : « Primé à Boulogne », « Finaliste à Boulogne », ou toute citation déclinée pour la communication du jeu ou des auteurs.

I.6 - Le concours se déroule en plusieurs étapes :

- Phase 1 : Réception des dossiers de participation (**maximum 100**), lecture des règles et pré-sélection des jeux.
- Phase 2 : Tests des jeux présélectionnés (**30 maximum**) et sélection des finalistes (**10 maximum**).
- Phase 3 : Réunion du Jury autour des jeux et désignation des **4 jeux primés**.

- Présentation personnalisée des jeux primés et finalistes aux éditeurs de jeux ou agents français et étrangers.
- La remise des prix aura lieu, sous réserve, le week-end du **20-21 septembre 2014 au Centre National du Jeu à Boulogne-Billancourt**, en présence des éditeurs et des médias, lors d'une manifestation publique consacrée à la création ludique.

II – DOSSIERS DE PARTICIPATION

II.1 - Les dossiers de participation au 33e Concours devront nous arriver entre **le 2 janvier et le 31 janvier 2014** inclus, le paiement électronique via Paypal faisant foi.

II.2 - Le nombre de dossiers étant **limité à 100**, ils seront enregistrés dans l'ordre de leur arrivée. Les inscriptions seront automatiquement closes dès que le seuil de 100 participants sera atteint. Néanmoins, le Centre National du Jeu se réserve le droit d'accepter les dossiers supplémentaires dont le paiement aura été effectué à la même date que le 100e dossier. (ex : le 100e dossier est validé le 23 janvier, tous les dossiers dont le paiement Paypal aura été effectué avant le 24 janvier seront acceptés.)

II.3 – Pour participer, les auteurs devront envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante :

concours33@cnjeu.fr

1. Les règles du jeu numérisées **sans mention de l'auteur** (format .PDF, .JPG, .DOC ou .DOCX), en français OU en anglais, exclusivement. Les règles ne devront pas dépasser **20.000 signes** et leurs pages devront **être numérotées**.
2. Une photo numérique du jeu en situation, en couleur (format .JPG ou .GIF).
3. La fiche d'inscription dûment remplie disponible sur le site internet du CNJ (www.cnjeu.fr) à partir du 2 janvier 2014 :

<http://cnjeu.fr/fiche-d-inscriptions-registrations-file/concours/fiche-d-inscriptions-registrations>

4. Une fiche technique sur un document séparé (format .PDF, .JPG, .DOC, .DOCX) indiquant les éléments suivants :

A) Nom du jeu

B) Le type de public (enfant, famille, joueurs expérimentés ou autre)/ Age / Nombre de joueurs/ Durée de partie / le type de jeu (adresse, cartes, hasard, réflexion, rôle, simulation, etc.)

C) But et principe du jeu

D) Une description précise de l'ensemble du matériel

E) Une description de la mise en place du jeu

F) Un descriptif détaillé des 3 premiers tours de jeu

G) Si le jeu a déjà été présenté au concours : l'année de présentation et les modifications apportées par rapport à la version précédente.

II.4 - L'inscription sera validée uniquement après réception d'un versement de 30 € via Paypal. Le versement se fera à partir du site du Centre National du Jeu (onglet "Concours" rubrique "démarches administratives") à l'adresse suivante, disponible à partir du 2 janvier 2014 :

<http://cnjeu.fr/demarches-administratives/concours/demarches-administratives>

Cette somme couvre les frais d'inscription au Concours. Le Centre National du Jeu enverra un accusé de réception par courrier électronique qui servira de preuve d'enregistrement du jeu.

**Attention : Tous les documents ainsi que le paiement doivent parvenir à l'organisation le même jour.
Sans la totalité de ces éléments, la participation du jeu ne pourra être validée.
Aucun envoi ultérieur ne sera accepté.**

II.5 – Les dossiers ne seront pas renvoyés aux auteurs et seront conservés dans les archives du Centre National du Jeu.

II.6 - L'organisateur s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles des créateurs.

III – JEUX PRE-SELECTIONNES : ENVOI ET PRESENTATION DES MAQUETTES

III.1 - PARTICIPATION À LA DEUXIEME PHASE

Tous les auteurs seront avisés par mail, ou à défaut par téléphone, des décisions de l'organisateur. Ces décisions sont sans appel.

- Les auteurs des jeux qui ne seront pas pré-sélectionnés ne pourront obtenir de commentaires sur les motifs d'élimination de leur règle, ni par écrit, ni par téléphone.
- Les auteurs des jeux pré-sélectionnés devront nous faire parvenir sous 3 semaines : une maquette complète du jeu (jouable), ainsi que leur participation aux frais d'organisation de 45€ via Paypal.

III.2 – ENVOI DE LA MAQUETTE

- Chaque jeu devra nous parvenir dans un emballage rigide pouvant servir à sa ré-expédition.
- L'emballage ne devra pas excéder les formats acceptés par la poste.
- Il appartient aux participants de se couvrir eux-mêmes des risques possibles et des dégâts matériels pouvant résulter du transport de la maquette. L'assurance de la maquette n'est pas prise en charge par le Centre National du Jeu.
- La maquette est à envoyer à l'adresse suivante :
Centre National du Jeu
33e Concours international de créateurs de jeux de société de Boulogne-Billancourt
17 allée Robert Doisneau
92100 Boulogne-Billancourt

III.3 – PRÉSENTATION DE LA MAQUETTE

- Outre l'emballage d'expédition, tous les éléments du jeu devront être contenus dans une boîte.
- Chaque jeu devra être présenté sous forme de maquette, prête à jouer. Elle devra comprendre tous les éléments et accessoires nécessaires à la mise en pratique de la règle. Aucun envoi ultérieur de pièces ne sera accepté.
- Afin que les tests restent anonymes, **aucun nom de créateur ne doit apparaître sur la boîte, sur la maquette ou sur la règle du jeu.** Si tel n'était pas le cas, Le Centre National du Jeu se réserve le droit d'effacer toute indication sur l'identité du ou des créateur(s) du jeu, quels qu'en soient les dégâts occasionnés. Seul le titre du jeu doit être lisible sur la boîte et/ou sur le jeu lui-même.

III.4 – FRAIS DE PARTICIPATION

- Pour participer à cette seconde phase, les auteurs sélectionnés devront s'acquitter de frais de participation de 45 € par Paypal.
- La somme recueillie couvre une partie des frais d'organisation de cette seconde phase (compte-rendus, présentations aux éditeurs,...).
- 30 jeux maximums seront pré-sélectionnés.
- Sans l'acquiescement des frais de participation, les maquettes réceptionnées ne pourront concourir.

III.5 – RENVOI DES MAQUETTES

- Les auteurs devront ajouter 10€ aux frais de participation si ils souhaitent récupérer leur maquette en France (soit 55€ au total) et 20€ pour un retour vers l'étranger (65€ au total). Les sommes ainsi recueillies serviront au paiement des frais d'envoi.
- Les auteurs ne désirant pas récupérer leur maquette enverront les 45€ de frais de participation et

s'engageront à céder leur maquette au Centre National du Jeu.

- Si souhaité, le retour des maquettes non primées se fera par envoi postal avant fin 2014.

IV – TESTS, JURY et PRIX

Tous les jeux pré-sélectionnés (30 maximum) seront testés et les 20 jeux non finalistes feront l'objet d'un compte-rendu écrit, détaillé et envoyé à chacun des auteurs.

Après les tests, jusqu'à 10 jeux seront sélectionnés pour être présentés au jury. Les 10 finalistes seront dévoilés entre la dernière semaine de juin et la première quinzaine de juillet 2014. Les auteurs sélectionnés auront, si ils le désirent, jusqu'à la fin du mois de juillet 2014 pour apporter des modifications à leur jeu. Tout ajout de matériel sera à la charge des auteurs. Ces modifications ne devront en aucun cas changer la nature du jeu. Passé le 31 juillet 2014, les modifications ne seront plus acceptées.

Parmi les 10 finalistes, 4 jeux seront primés. Néanmoins, si la qualité des jeux était jugée insuffisante, le Centre National du Jeu se réserve le droit d'en primer un nombre inférieur.

IV.1 – TESTS

- Plusieurs équipes de testeurs sont constituées en fonction de la « cible » des jeux (enfants, familles, adultes...). Les testeurs sont sélectionnés pour leurs connaissances ludiques et leur représentativité des différents publics. En tant que testeurs, ils sont tenus au secret le plus strict sur les maquettes qu'ils verront.
- Plusieurs tests seront effectués pour chacun des jeux.

IV.2 – JURY

- En fonction des types de jeux qui auront été sélectionnés, un jury formé de spécialistes se réunira le week-end du 20-21 septembre 2014.
- Le Jury désignera parmi les jeux finalistes, 4 jeux qui seront primés. Néanmoins, si la qualité des jeux était jugée insuffisante, le Centre National du Jeu se réserve le droit d'en primer un nombre inférieur.
- Les décisions du Jury sont sans appel.
- Le jury prendra en compte l'originalité, la jouabilité et le plaisir de jeu.

IV.3 – REMISE DES PRIX

- La remise des prix aura lieu au Centre National du Jeu le week-end du 20-21 septembre 2014 (date sous réserve). Les créateurs primés s'engagent à y être présents et à faire découvrir leur jeu au public.
- Les auteurs faisant appel aux services d'un agent devront en informer l'organisation du Concours.
- Le Centre National du Jeu s'engage à participer aux frais de déplacements et/ou de logements des dix finalistes jusqu'à hauteur maximale de 100 € par jeu finaliste.

IV.4 – LES JEUX PRIMES ET FINALISTES

- Les maquettes des jeux primés seront conservées par le Centre National du Jeu.
- Les jeux primés et finalistes seront présentés par le Centre National du Jeu à des éditeurs et agents français et étrangers.
- En cas d'édition, le créateur s'engage d'une part à faire figurer le label du concours sur la boîte du jeu et d'autre part à fournir 2 exemplaires dédiés au CNJ. Ils sont destinés aux archives du Concours et au Conservatoire du Jeu du Centre National du Jeu.
- Les jeux faisant parti de la sélection finale pourront faire mentionner sur leur jeu le logo « Finaliste à Boulogne-Billancourt ».

IV.5 – COMPTES-RENDUS

L'organisation s'engage à envoyer par courrier électronique les comptes-rendus (incluant les commentaires éventuels du Jury) à tous les auteurs non finalistes ayant participé à la deuxième phase avant la fin de l'année 2014.

La candidature au 33e Concours International de Créateurs de Jeux de Société implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Tout manquement à celui-ci pourra entraîner la disqualification d'une maquette ou le retrait d'un prix.

Le Centre National du Jeu se réserve le droit d'annuler ou de reporter ce concours en cas de force majeure, sans que cette annulation ou ce report puisse ouvrir droit à une indemnité ou à un dédommagement.

